

Consultation sur le projet de Plan de Développement durable du Québec.

Je suis étudiante au doctorat en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski. Je suis personnellement sensible aux différents aspects du développement durable, notamment les aspects environnementaux. Je pense que le développement, entre autre régional, doit être pensé pour être durable (dans le sens que le rapport Brundtland donne à ce terme). Malheureusement le contexte économique et politique ne le permet pas toujours. De plus, à travers ma scolarité de doctorat j'ai eu à travailler sur le concept du développement durable.

Je trouve que la démarche du ministère de l'Environnement est ambitieuse et courageuse, cependant pour parvenir à une telle modification du mode de développement il faut s'en donner les moyens. Il me semble que les documents en consultation ne répondent pas tout à fait à mes attentes ou du moins soulèvent quelques inquiétudes quant à l'opérationnalisation des intentions. J'aurais aimé que le plan soumis à la consultation soit plus étoffé. J'aurais aimé y trouver plus d'information sur les indicateurs et leur détermination et aussi la participation des différents acteurs de la société. Par exemple est-ce que le secteur privé est touché, si oui comment ? Comme il est mentionné dans l'avant projet de Loi les modifications concernent surtout l'Administration. Cependant, cette nouvelle façon de voir le développement au niveau des ministères aura sûrement des conséquences sur les organismes locaux. L'article 3 chapitre I de l'avant projet de Loi cite quelques organismes (majeurs au niveau du développement régional) mais ne précise par comment et quand ils seront affectés par les modifications.

Pour revenir sur la participation j'aurais aimé trouver, au moins dans le Plan, quelques informations par rapport au mode de participation : sera-t-elle active ou passive? Quels moyens peuvent être mis en place pour permettre une participation qui ne soit pas seulement une consultation informative? Qui est invité à participer ? Comment et sur quoi ?

Au niveau des indicateurs, créer un système d'indicateurs du développement durable est une entreprise de longue haleine, coûteuse qui doit s'appuyer sur une vision du développement durable. Or cette vision du développement durable ne m'apparaît pas tout à fait clairement. Quels sont exactement les objectifs visés ? Par exemple le concept d'équité entre personnes et entre territoires y est peu présent. Or selon Brundtland, elle est fondamentale en terme de développement durable. J'aimerais aussi que le terme de conditions d'existence (définition du développement durable du MENV) soit précisé voir remplacé. Est-ce que les conditions d'existence se rapportent à un niveau de vie économique ou à la qualité de vie tel que définie dans le premier chapitre du Plan? Pourquoi ne pas parler d'épanouissement des individus? Le principe 12 me semble très important : production et consommation responsable, cependant j'aurais aimé trouver dans le Plan plus d'information concernant la mise en œuvre de ce principe. J'aimerais que soit précisé ce qui est entendu par personne : s'agit-il des individus ou plus largement des organismes du secteur privé, public et de la société civile compris comme des personnes morales ?

Les principes énumérés dans le plan et dans l'avant-projet de Loi sont nombreux et divers. C'est peut être cela qui ne permet pas d'avoir une vision claire des intentions et des objectifs derrière ces documents. Il n'y a apparemment pas de hiérarchisation entre les principes, ni d'emphase mis plus sur l'un que l'autre. Est-ce que l'ordre est important? Est-ce que l'efficacité économique est plus importante que l'accès au savoir et moins que la santé et qualité de vie? Par rapport à l'efficacité économique, qu'est ce que le progrès social? Les Ministères doivent prendre en compte ces principes mais il vont eux, selon leur vocation, être obligé de les hiérarchiser et peut être d'en « oublier » certains. Ce serait donc pour éviter d'avoir un Plan de développement durable « auberge espagnole », ou chacun prend ce qui lui plait et laisse le reste que je crois qu'il est important de mieux circonscrire les principes et la vision du développement durable applicable à l'ensemble des Ministères.

Je trouve très intéressant le mécanisme des rapports, de suivi et reddition des comptes. La présence d'un commissaire au développement durable est un atout important de cette stratégie.

Par contre, pour s'assurer que cette personne soit totalement impartiale et neutre, pour en assurer la légitimité pourquoi pas la faire nommer par des élus (dans l'avant projet de Loi il est prévu qu'elle soit nommée par le Vérificateur général). Pourquoi ne pas employer la même méthode de nomination qu'un vérificateur général (à l'Assemblée Nationale)?

Le Fond Vert est également un outil intéressant. Un seul bémol sera-t-il suffisant étant donné la tâche à accomplir et le contexte global ? En effet, nous sommes dans un aire de diminution des budget et d'économie et si le développement durable à long terme permet d'accéder à plus d'efficacité économique à cours terme il exige de modifier de nombreuses façon de faire et implique des dépenses pour protéger les acquis sociaux, le patrimoine naturel et culturel, les communautés, assurer l'équité territoriale....

Finalement, je trouve que concernant un sujet aussi important pour l'avenir et l'orientation de la société québécoise nous ne possédons pas beaucoup d'informations pour nous construire une opinion. De plus, la couverture médiatique de cette consultation me parait faible ce qui restreint le nombre de personnes réellement consultées.

Au niveau des actions que seraient prêtes à prendre pour le développement durable, en premier lieu l'acquisition de connaissances sur ce concept et les modes d'application au Québec. Plus concrètement dans la vie quotidienne cela passe par des pratiques respectueuses de l'environnement, une consommation responsable et équitable (par exemple achat locaux, donner une seconde vie aux objets...). La vigilance par rapports aux décisions gouvernementales et aux activités des divers groupes privés et publics permet aussi, selon moi, d'engager notre société dans une logique de développement durable. Cela passe aussi par l'implication dans son milieu de vie (ce qui n'est pas encore mon cas mais que j'espère être capable de faire bientôt).

Malgré toute ces critiques et questions merci de lancer le débat.

Julie Guillemot